

Par courriel

Montréal, le 28 janvier 2022

Objet : Demande d'accès à l'information - 200782120

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 décembre 2021, concernant les adresses suivantes : 8071 à 8083, boulevard Henri-Bourassa Est, lot : 1 278 997, Cadastre du Québec, Montréal (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour l'adresse suivante : 8079, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec);

Il s'agit de :

- Lettre, 30 octobre 2009, 2 pages.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous informons, après vérifications, que nous ne détenons aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

Montréal, le 30 octobre 2009

Les Breuvages Marco inc.
8079, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1Z 2Z3

Nom du lieu : Les Breuvages Marco inc.
N° de document : 400652133
Objet : Inventaire des industries reliées à un système de distribution d'eau

Mesdames,
Messieurs,

L'adoption de la *Loi 27 (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection – <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>)*, vient confirmer le statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivité. En ce sens, la Loi précise les responsabilités de l'État, à titre de gardien de la ressource au nom des citoyens, de même que les droits et les devoirs de la collectivité.

Par la présente, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite votre collaboration pour la réalisation d'un inventaire des utilisateurs industriels reliés à un système de distribution d'eau.

Lors d'un exercice préliminaire d'identification des industries alimentées par un système de distribution d'eau, vous avez été identifié comme un utilisateur d'eau potentiel en raison de vos activités. Vous trouverez ci-joint un formulaire que nous vous demandons de compléter et de retourner, **d'ici le 27 novembre 2009**, à la personne attitrée à votre dossier mentionnée à la fin de cette lettre.

Les premières sections (A et B) de ce formulaire contiennent les informations que nous possédons relativement à votre entreprise et au lieu où vous exercez vos activités. Nous vous demandons de valider les informations inscrites, de les corriger et d'y ajouter celles qui sont manquantes. Si votre entreprise est alimentée en eau par un ouvrage prélevant des eaux de surface ou des eaux souterraines et non par un système de distribution d'eau, veuillez quand même remplir la section A et nous retourner le formulaire dûment signé.

...2

La section C concerne les informations que nous désirons obtenir à propos des quantités d'eau prélevées à même un système de distribution.

Pour obtenir des précisions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec Mme Maud Bouthillette, au 514-873-3636, poste 224. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur adjoint,

Lionel Laramée

p. j. Formulaire et annexe